DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

PASS ELEVAGE

OVINS VIANDE

☐ individuel ☐ GAEC ☐ EARL ☐ SCEA ☐ autres, préciser .....

n° PACAGE : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| n° SIRET : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Nom /raison sociale : .....

Prénom : .....

ou suite de la raison sociale

Date de naissance : ..... Etes-vous « nouvel installé »(NI)* : ☐ oui ☐ non Si oui, date d'installation : .....

Installé depuis moins de 5 ans à la date de dépôt du dossier

Adresse du siège d'exploitation :

.....

...

Code postal : .....Commune :.....Tél. portable : .....

Tél. fixe : .....Mail : .....

Pour les GAEC et les formes sociétaires

Nom et prénom des associés exploitants	Date de naissance	N° PACAGE	NI	date d'installation
			☐	
			☐	
			☐	
			☐	

Zone : ☐ Hors zone défavorisée ☐ Zone défavorisée simple ☐ Zone de montagne

Nombre de tête (brebis et agneaux) :

Vous êtes adhérent d'une Organisation de Producteurs : .....

☐ Eleveur engagé sous Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine et répondant aux conditions liées à la production label en contresaison : préciser le SIQO :.....

☐ Eleveur en création d'atelier s'engageant sous SIQO : préciser le SIQO : .....

☐ Eleveur adhérent à une UPRA au titre de : ☐ sélectionneur ☐ multiplicateur : préciser quelle UPRA :.....

☐ Eleveur engagé en Agriculture Biologique sur l'atelier ovins viande

☐ Atelier d'engraissement

☐ Autre éleveur ne répondant pas à ces conditions

Je demande (nous demandons) à bénéficier des aides de la Région Occitanie au titre de la mesure PASS ELEVAGE en production ovins viande.

Je certifie (nous certifions) ne pas avoir simultanément, pour une même production, de dossier en cours (non soldé) au titre des mesures inscrites aux Programmes de Développement rural Régional (PDRR) 2014/2020 Midi-Pyrénées et Languedoc Roussillon (élevage, influenza aviaire, petits investissements matériels réservés aux nouveaux exploitants), au titre de la mesure PASS ELEVAGE et être en règle au titre de la réglementation en vigueur relative aux zones vulnérables.

Je m'engage (nous nous engageons) à me (nous) soumettre à l'ensemble des contrôles administratifs et sur place et à informer la Région de toute modification du projet ou des engagements.

J'atteste (nous attestons) sur l'honneur :

- que je n'ai (nous n'avons) pas fait l'objet de condamnation pénale devenue définitive au cours des trois dernières années sur les conditions requises dans les domaines de l'environnement, de l'hygiène et du bien-être des animaux. Je n'ai (nous n'avons) pas sollicité une autre aide sur le même projet et les mêmes investissements.
- l'exactitude des renseignements concernant ma (notre) situation et concernant le projet d'investissement.

Je suis (nous sommes) **informé**(e)(s) qu'en cas d'irrégularité ou de non-respect de mes (nos) engagements, le remboursement des sommes perçues pourra être demandé.

Fait à ..... le.....

Date et signature(s) du (des) demandeur(s) (du gérant en cas de formes sociétaires et de tous les associés pour les GAEC)

Lieu des travaux : Département.....|__|__| Commune.....|__|__|__|
Adresse : .....

Programme de réalisation : Début de travaux : |__|__| |__|__| |__|__|__|__| Fin de travaux: |__|__| |__|__| |__|__|__|__|

Description sommaire du projet
(nombre de boxes, nature des travaux, équipement...)
Les investissements relatifs à la construction du bâtiment ne sont pas éligibles
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Autorisation du propriétaire (ou attestation équivalente).
Etes-vous propriétaire du bâtiment ? ☐ Oui ☐Non

NOM du propriétaire : .....
ou raison sociale
Prénom :.....
.....
.
ou suite de la raison sociale
Adresse :
.....
du siège de l'exploitation
Code postal : ..... Commune : ..... ☎ : |__||__| |__||__| |__||__| |__||__| |__||__|

Accord pour la réalisation des travaux :
Je, soussigné M. _____ déclare être informé et avoir donné mon accord pour la réalisation des travaux décrits dans le projet ci-dessus.
Fait à : _____ le : _____
Signature du propriétaire

Pièces à fournir au dépôt du dossier:	Réservé à l'instruction
Exemplaire original de la demande complétée et signée	☐
Relevé d'identité bancaire ou postal	☐
Attestation d'assujettissement MSA en tant que **chef d'exploitation à titre principal** (bénéficiant des prestations AMEXA)	☐
Nouvel installé (depuis moins de 5 ans à la date de dépôt du dossier) : copie des statuts de la société si forme sociétaire	☐
Pour la condition « contre-saison » : - justificatif d'adhésion à l'OP -attestation de qualification de l'élevage en Label -attestation de l'OP, détaillant son activité Label sur l'année n-1 (nombre d'agneaux commercialisés sur toute l'année et sur les semaines 32 à 52) -attestation de l'OP indiquant le nombre d'agneaux certifiés prélabel livrés par le demandeur sur l'année n-1 et sur les semaines 32 à 52	☐
Pour la condition « création d'atelier » : - attestation d'engagement de l'élevage sous Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine - attestation de l'EDE précisant la date de création du troupeau et le nombre de brebis (minimum 50)	☐
Pour la condition « adhésion à un schéma de sélection » attestation de l'UPRA ou de l'OS précisant le statut de sélectionneur ou de multiplicateur	☐
Pour les éleveurs engagés en Agriculture Biologique en atelier ovins viande : - certificat de conformité justifiant l'engagement en Agriculture Biologique sur l'atelier ovins viande ou si création de troupeau : - certificat d'engagement en Agriculture Biologique **sur l'atelier ovins viande** - attestation de l'EDE précisant la date de création du troupeau et le nombre de brebis (minimum 50) en cas de création de troupeau	☐
Pour les ateliers d'engraissement : attestation de l'Etablissement Départemental de l'Elevage, EDE, précisant le nombre d'agneaux détenus (minimum 300)	☐
Pour tous les autres éleveurs, déclaration de demande de droits Aide Ovine pour année en cours	☐
Bilan et compte de résultat du dernier exercice clôturé (actif, passif et compte de résultat) ou Déclaration TVA (Nouvel Installé ou Forfait)	☐
Devis estimatifs des travaux	☐

Pièces à fournir pour le paiement de l'aide:	Réservé à l'instruction
Fiches «Demande de Paiement de l'aide», «Fiche récapitulative des dépenses» complétées et signées	☐
Pièces justificatives des dépenses engagées	☐
Relevé d'identité bancaire ou postal	☐

Les travaux ne peuvent démarrer qu'à compter de la date du courrier attestant de la réception du dossier à la Région. Après instruction, pour les dossiers éligibles, les factures antérieures à cette date ne sont pas recevables.

Le dossier complet, daté et signé est à déposer à la Région avant le 12 octobre 2019.
(Date de réception à la Région faisant foi)

Contact :

Région Occitanie - Direction de l'Agriculture, de l'Agro-Alimentaire et de la Forêt
Téléphone : 05.61.33.52.33
Le dossier est à retourner à l'adresse suivante :

Madame la Présidente
De la Région Occitanie
22, Boulevard du Maréchal-Juin
31 406 TOULOUSE CEDEX 09

Descriptif et montants des investissements prévus

Investissements *	Montant HT des devis et fournitures *Précisez par poste de dépenses*	Cadre réservé à l'instruction
Amélioration de la prévention sanitaire : pédiluve, baignoire, matériel de contention (parc de tri, porte de tri, bascule...), cage de retournement, matériel de parage des onglons, containers à équarrissage, pharmacie vétérinaire spécifique (avec système froid), pompes doseuses pour traitement médicamenteux		
Amélioration de la gestion et de la qualité de l'eau: pompes doseuses, gouttières, réserves d'eau (hors abreuvoirs) et traitement de potabilisation, chloration, traitement anti UV		
Logement et conduite des animaux : abreuvoirs fixes, nourrisseurs, auges, râteliers, mangeoires, cornadis, louves, tapis d'alimentation, chaînes d'alimentation, couloirs d'alimentation, claies, barrières, abris légers (avec garantie décennale), automatisation des systèmes de tri et ou de pesée sur identification électronique – lecteur et outils annexes (sous-plafond d'investissement de 800 € HT)		
Ambiance des bâtiments : isolation, ventilation, bardages et filets brise-vent, aération, brumisation		
Amélioration de l'ergonomie au travail et respect du bien-être animal : caméras de surveillance pour agnelages		
Clôtures : dépense plafonnée à 5 000 € HT		
Fabrication des aliments : cellule à grain, vis à grains, broyeur, aplatisseur, mélangeuse à concentrés (sont exclues les dessileuses), bascule, palpeur.		
TOTAL SUBVENTIONNABLE		

*Les dossiers sont pris en compte dans la limite de l'enveloppe disponible. Il ne sera pas retenu de travaux de gros œuvre.

Calcul de la subvention

Rappel du régime d'aide de la Région	Montant HT des investissements (MO éleveur comprise)	Taux	Subvention demandée	Réservé à l'instruction
Plafonds d'investissements : 12 000 € HT **Seuil d'investissements : 3 000 € HT** **Taux d'investissements :** ☐ Eleveur sous SIQO répondant à la condition relative à l'activité contresaison ☐ Eleveur créant un atelier sous SIQO ☐ Eleveur adhérent d'une organisation raciale ovine OS (sélectionneur ou multiplicateur) Taux : 30 % ☐ Eleveur engagé en Agriculture Biologique Taux : 40 % ☐ Atelier d'engraissement : Taux : 20 % Taux : 40 % si AB ☐ Autres éleveurs : Taux : 20 % **Majoration :** ☐ Zone de montagne : 10 % ☐ Nouvel installé : 10% (au prorata du nombre de parts sociales si forme sociétaire)				
TOTAL HT				

Modalités d'intervention
PASS ELEVAGE

Conditions Générales d'éligibilité :

- Agriculteurs à titre principal, bénéficiaires des prestations MSA / AMEXA,
- Siège d'exploitation situé en Occitanie,
- Propriétaires des bâtiments ou titulaires d'un bail rural les incluant,
- Répondre aux conditions particulières d'éligibilité définies par filière de production.

Modalités générales d'intervention :
(sous réserve des dispositions spécifiées par actions, par les fiches correspondantes)

- Dans le cas de formes sociétaires comprenant un ou plusieurs « Nouvel Installé », le supplément « Nouvel Installé », est calculé au prorata des parts détenues par ce ou ces derniers.
- Les aides aux petits investissements spécifiques ne concernent pas les travaux de gros œuvre (construction, charpente, couverture).
- Les matériels d'occasion et les matériels roulants ne sont pas éligibles.
- Les plafonds d'investissements sont proposés Hors Taxes (HT).
- Les dossiers sont recevables à partir d'un minimum d'investissements de 3 000 € HT.
- Il pourra être retenu deux dossiers maximum de travaux par période de 5 ans, pour une même mesure, d'un montant minimum d'investissements de 3 000 € HT par dossier et dans la limite du plafond total d'investissements de 12 000 € HT; il ne peut exister simultanément, pour une même production, de dossier en cours (non soldé) au titre de la mesure 411 – Investissements de modernisation des élevages inscrite au Programme de Développement Rural Régional (PDRR) 2014/2020 , au titre des aides FranceAgrimer, et au titre de la mesure « PASS ELEVAGE ».
- Les dossiers dont le montant des investissements atteint 15 000 € HT de dépenses ne sont pas recevables au titre de la mesure PASS ELEVAGE.
- Les travaux ne peuvent démarrer qu'à compter de la date du courrier attestant de la réception du dossier à la Région. Après instruction, pour les dossiers éligibles, les factures antérieures à cette date ne sont pas recevables.

Complétude et dépôt des dossiers :

- Le formulaire de demande de subvention est accompagné d'un RIB, de l'attestation d'inscription à la MSA en tant que chef d'exploitation à titre principal (bénéficiaire de l'AMEXA), du bilan et compte de résultat du dernier exercice clôturé, des devis et des pièces spécifiques à chaque production précisées dans la fiche modalités d'intervention et dans le formulaire de demande de subvention.
- Les dossiers sont à adresser complets, datés et signés à la Région avant le **12 octobre 2019** (date de réception à la Région faisant foi). Les dossiers seront pris en compte dans la limite de l'enveloppe de crédits disponibles.

Madame la Présidente de la Région Occitanie
Hôtel de Région - 22, Boulevard du Maréchal-Juin - 31 406 TOULOUSE CEDEX 09

Contact :
Direction de l'Agriculture, de l'Agro-Alimentaire et de la Forêt - tél : 05 .61.33.52.33

OVINS VIANDE

PASS ELEVAGE

Modalités d'intervention

Bénéficiaires et conditions spécifiques d'éligibilité	⇒ Eleveurs engagés en production sous Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine, SIQO répondant aux conditions liées à la production label en contresaison suivantes : - l'OP a réalisé en année « n-1 » au moins 30 % de son activité Label entre les semaines 32 et 52 (comprises) ; - l'éleveur a livré pendant la même période au moins 20 % (minimum 30 agneaux) de sa production certifiée prélabel ⇒ Eleveurs créant un atelier ovins viande s'engageant en production sous SIQO ⇒ Eleveurs adhérents d'une organisation de sélection raciale ou d'une OS ovine au titre de sélectionneur ou multiplicateur ⇒ Eleveurs engagés en Agriculture Biologique en atelier ovins viande ⇒ Ateliers d'engraissement ⇒ Autres éleveurs ne répondant pas à ces conditions
Modalités d'intervention	**Taux, seuils et plafonds d'investissements :** - Eleveurs engagés en production sous SIQO et répondant aux conditions liées à la production label en contresaison, - Eleveurs créant un atelier ovins viande s'engageant en production sous SIQO, - Eleveurs adhérents d'une organisation de sélection raciale ovine (OS) au titre de sélectionneurs ou multiplicateurs : Taux : 30 % Plafond : 12 000 € HT Seuil : 3 000 € HT - Eleveurs engagés en Agriculture Biologique en atelier ovins viande (ou création d'atelier) : Taux : 40 % Plafond : 12 000 € HT Seuil : 3 000 € HT - Ateliers d'engraissement : Taux : 20 % Plafond : 12 000 € HT Seuil : 3 000 € HT Si engagement en Agriculture Biologique de l'atelier engraissement : Taux : 40 % Plafond : 12 000 € HT Seuil : 3 000 € HT - Autres éleveurs ne répondant pas à ces conditions : Taux : 20 % Plafond : 12 000 € HT Seuil : 3 000 € HT Ces taux sont majorés de 10 points en zone de montagne et pour les Nouvels Installés (taux calculé au prorata du nombre de parts sociales si forme sociétaire).

Type et domaines d'intervention	▸ **Amélioration de la prévention sanitaire :** pédiluve, baignoire, matériels de contention (parc de tri, porte de tri, bascule…), cage de retournement, matériel de parage des onglons, containers à équarrissage, pharmacie vétérinaire spécifique (avec système de froid), pompes doseuses pour traitement médicamenteux. ▸ **Amélioration de la gestion et de la qualité de l'eau :** pompes doseuses, gouttières, réserves d'eau, traitement de potabilisation, chloration, traitement anti UV. ▸ **Logement et conduite des animaux :** abreuvoirs fixes, nourrisseurs, auges, râteliers, mangeoires, cornadis, louves, tapis d'alimentation, chaîne et couloir d'alimentation, claies, barrières, abri léger (avec garantie décennale), automatisation des systèmes de tri et/ou de pesée sur identification électronique – lecteurs et outils annexes (sous-plafond d'investissements de 800 € HT). ▸ **Ambiance des bâtiments :** isolation, ventilation, bardages et filets brise-vent, aération, brumisation. ▸ **Amélioration de l'ergonomie au travail et respect du bien-être animal :** caméra de surveillance pour agnelages. ▸ **Clôtures :** clôtures (dépense plafonnée à 5 000 € HT). ▸ **Fabrication des aliments :** cellule à grain, vis à grain, broyeur, aplatisseur, mélangeuse à concentrés (sont exclues les dessileuses), bascule, palpeur.
Constitution des dossiers	Le dossier de demande de subvention est à déposer complet à la Région **avant le 12 octobre 2019** (date de réception à la Région faisant foi). **Demande de subvention :** ❑ Fiche de demande d'aide complétée, datée, signée, ❑ Attestation d'inscription à la MSA en tant que **chef d'exploitation à titre principal** (bénéficiaire des prestations AMEXA), ❑ Nouvel installé (depuis moins de 5 ans à la date de dépôt du dossier) copie des statuts de la société si forme sociétaire, ❑ Bilan et compte de résultat du dernier exercice clôturé, ❑ Devis, ❑ RIB. **<u>Pour la condition «production en contresaison»</u>** : ❑ Justificatif d'adhésion à l'OP, ❑ Attestation d'engagement en SIQO, ❑ Attestation de l'OP concernant l'activité Label en année n-1 pour l'année entière et pour la période de contresaison (semaines 32 à 52), ❑ Attestation de l'OP concernant les livraisons de l'éleveur en année, n-1 en agneaux certifiés « prélabel ») pour l'année entière et pour la période de contresaison (semaines 32 à 52) . **<u>Pour la condition « création d'atelier »</u>** : ❑ Attestation d'engagement en Signe Officiel de Qualité, ❑ Attestation de l'Etablissement Départemental de l'Elevage, EDE, précisant la date de création du troupeau et le nombre de brebis (minimum 50). **<u>Pour la condition «adhésion à un schéma de sélection»</u>** : ❑ Attestation de l'OS précisant le statut de sélectionneur ou de multiplicateur

	<u>Pour les éleveurs engagés en Agriculture Biologique</u> : ❑ Certificat de conformité justifiant l'engagement en Agriculture Biologique sur l'atelier ovins viande ❑ Si création de troupeau : certificat d'engagement en Agriculture Biologique et attestation de l'Etablissement Départemental de l'Elevage, EDE, précisant la date de création du troupeau et le nombre de brebis (minimum 50) **<u>Pour les ateliers d'engraissement</u>** : ❑ Attestation de l'Etablissement Départemental de l'Elevage, EDE, précisant le nombre d'agneaux détenus (minimum 300) **<u>Pour les autres éleveurs ne répondant pas à ces conditions</u>** : ❑ Déclaration de demande de droits Aide Ovine pour l'année en cours
	Paiement de l'aide : ❑ Fiche de demande de paiement de l'aide » et « Fiche récapitulative des dépenses » complétées et signées ❑ RIB ❑ Factures justificatives des dépenses
Contact ***Dépôt des dossiers***	**Région Occitanie** **Direction de l'Agriculture, de l'Agro-Alimentaire et de la Forêt -**Tél : 05.61.33.52.33 **Madame la Présidente de la Région Occitanie** *22, Boulevard du Maréchal-Juin* *31 406 TOULOUSE CEDEX 09*